



Programme de la 1^{ère} Étape étape du Championnat Antilles-Guyane, Le Samedi 9 Janvier 2020 - Guadeloupe



Date : Samedi 9 Janvier 2020



Lieu : Palais des Sports Laura FLESSEL – 97170 – PETIT-BOURG

Catégories : CAG : M11 – M13 (FLEURET)
M13 - (EPEE)



Formule et règlement :

Art 1 : simple sur classement cf. règlement sportif FFE

Art 2 : Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre RI de la FFE

Art 3 : les tireurs devront être à jour de leur licence 2020-2021 validée par la FFE

Art 4 : le port du blason rouge est obligatoire sur le bras non armé pour le CAG

Art 5 : formule : un tour de poule + tableau d'élimination directe

Art 6 : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte pouvant survenir aux dépens des participants. Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.

Art 7 : les Comités Régionaux de Martinique et Guyane peuvent engager 4 tireurs par catégorie et par arme.

Art 8 : les chaussures de ville sont strictement interdites à l'intérieur du gymnase (tennis obligatoires pour les entraîneurs et les arbitres).



Les clubs de la Guadeloupe peuvent engager leurs tireurs à condition qu'ils justifient d'une année de pratique et qu'ils aient participé à au moins une compétition avant l'épreuve (cf. règlement sportif 2020-2021).



Engagement : sur le site de la FFE : <http://www.escrime-ffe.fr>

- Date limite d'engagement : **Mercredi 6 Janvier 2021 à 18h00.**



Hébergement :

Les collectifs de Martinique et Guyane seront :

- Hébergement au CREPS de Pointe à Pitre. Les frais sont à la charge de chaque Comité.
- Les 3 accompagnateurs des Comités accueillis seront pris en charge par le Comité de Guadeloupe, conformément au règlement CAG et Inter Zone 2020-2021.

Comité régional d'escrime de la Guadeloupe

(Affilié à la Fédération Française d'Escrime)

N° Siret : 422 688 119 000 29 /Code APE : 9312 Z

Palais des Sports – Laura FLESSEL – BP 143 – 97170 – PETIT-BOURG

Tél : 0590 94 37 67 – Fax : 0590 94 37 73 – GSM : 0690 75 93 57 Site web : escrimeguadeloupe.org Email :

escrimeguadeloupe@gmail.com

Transport :

Le transport aéroport/CREPS, CREPS/Compétition et compétition/Aéroport sera assuré et pris en charge par le Comité Régional d'Escrime de Guadeloupe.

Repas :

- Le déjeuner (sur la compétition) et le dîner (au CREPS) seront à la charge du Comité Régional d'Escrime de Guadeloupe

Directoire technique : Il sera composé d'un membre de chaque Comité Régional.

Toute contestation sera tranchée par le directoire technique constitué le matin même de la compétition

Arbitrage :

Chaque Comité Régional s'engage à fournir un arbitre. Les arbitres devront être présents au début de la compétition (Samedi 8h00). Ils resteront à disposition de l'organisateur pendant toute la durée de la compétition. Les arbitres guadeloupéens seront convoqués par la CRA.

Présence sur les pistes : Seuls les tireurs en activité et un entraîneur (ou un responsable) seront autorisés à être présents. Les arbitres auront toute autorité pour faire évacuer les personnes non autorisées.

Programme :

Les conditions sanitaires ne permettent pas de faire la première manche des CAG sur 2 jours et avec la compétition par équipe. D'un commun accord entre les Comités, seul les compétitions individuelles seront **organisées le samedi** afin que les jeunes escrimeurs puissent se reposer le dimanche et reprendre leur scolarité le lundi 11 janvier.

Samedi :

<i>Catégories</i>	<i>Armes</i>	<i>Appel</i>	<i>Scratch</i>	<i>Début</i>
M13 Hommes	Fleuret	08h00	08h15	08h30
M11 Hommes	Fleuret	08h00	08h15	08h30
M11 Dames	Fleuret	09h30	09h45	10h00
M13 Dames	Fleuret	09h30	09h45	10h00
M13 Dames	Épée	12h30	12h45	13h00
M13 Hommes	Épée	12h30	12h45	13h00

Remise des prix à partir de 16h30.

Montant des engagements : (pour les tireurs de Guadeloupe)

- 17€ par tireur et par catégorie (repas compris)
- 27€ si deux engagements (repas compris)

MESURES SANITAIRES du protocole COVID FFE

La compétition se déroulera à huis clos avec le port du masque obligatoire.

NB. : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation au regard des conditions sanitaires qui peuvent évoluer. Les différents Comités Régionaux seront informés au plus vite, le cas échéant.

Mme Marie Claude GUILLAUME
Présidente du C.R.E. de la Guadeloupe

Comité régional d'escrime de la Guadeloupe

(Affilié à la Fédération Française d'Escrime)

N° Siret : 422 688 119 000 29 /Code APE : 9312 Z

Palais des Sports – Laura FLESSEL – BP 143 – 97170 – PETIT-BOURG

Tél : 0590 94 37 67 – Fax : 0590 94 37 73 – GSM : 0690 75 93 57 Site web : escrimeguadeloupe.org Email :

escrimeguadeloupe@gmail.com